



Non paiement de la pension alimentaire

Par **TCHICAYA VITAL**, le **29/10/2009** à **15:36**

Bonjour,

Je viens vers vous afin d'avoir quelques conseils juridiques. En effet, en 2004 nous sommes passé devant le juge des affaires familiales du tribunal de grande instance de Nanterre concernant notre fils âgé de 7 ans sur la garde conjointe et sur la fixation de la pension alimentaire.

Cette pension a toujours été payé par mon ex concubin jusqu'au mois de juin où il décida de ne plus la payer sous prétexte de la crise économique actuelle, il rencontre des difficultés financières et une réduction des heures de travail car il est formateur indépendant.

Au mois d'août 2009 n'ayant rien reçu, j'ai demandé à mon ex concubin de m'expliquer par écrit les motifs du non paiement de la pension alimentaire au cas contraire je ferais recours au huissier afin de recouvrer les sommes dues.

Suite à cela mon ex saisie le juge aux affaires familiales et demande la suppression de la pension alimentaire et l'affaire sera jugé le 08/12/2009 au Tribunal de Grande Instance de Nanterre.

At-il le droit de décider du jour au lendemain de ne plus payer la pension alors qu'une décision de justice a été rendue? Il n'a pas perdu son travail mais une réduction d'heures, seul les personnes qui sont au RSA sont dispensées du paiement de la pension alimentaire.

Ce monsieur nous a abandonné en région parisienne mon fils et moi sans papier et sans travail heureusement pour moi que j'avais de la famille et je me suis battue aujourd'hui pour mon fils surtout et sous prétexte qu'il fait le trajet Nantes-Paris pour venir voir ou chercher notre fils occasionne des frais supplémentaire pour lui. En prenant la décision de nous abandonner, il savait qu'il devrait faire ce trajet.

Nul est à l'abri des difficultés financières et il y a pas de honte d'expliquer calmement à l'autre sa situation.

J'attends impatiemment votre réponse afin de me préparer à cette audience du 08/12/2009.

D'avance merci

Cordialement.